ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 11401

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur la recente decision de transformation des cours d'economie familiale et sociale en cours de vie sociale et professionnelle. Depuis ce changement d'appellation, les cours, qui etaient jusqu'alors effectues en classe dedoublee de quinze a dix-huit eleves, se font desormais en classe complete de trente eleves au minimum. D'ou les difficultes d'ecoute, de dialogue, qui entrainent une baisse de la qualite de l'enseignement pour les eleves qui sont dans ces classes, le plus souvent en situation d'echec scolaire. Il lui demande en consequence quelles mesures il entend prendre afin de revenir a la situation anterieure.

Texte de la réponse

Dans le cadre des mesures supplementaires prevues pour ameliorer les conditions d'accueil des eleves a la rentree 1994, des moyens supplementaires d'enseignement ont ete accordes aux academies, afin de repondre aux exigences pedagogiques de la vie sociale et professionnelle en BEP, et notamment pour permettre de dedoubler les classes au-dela de vingt-quatre eleves. Cette mesure devrait etre echelonnee sur trois annees : 1994 : 1re annee BEP tertiaire ; 1995 : 1re annee BEP industriel, 2e annee BEP tertiaire ; 1996 : 2e annee BEP industriel.

Données clés

Auteur : M. Dupilet Dominique
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11401
Rubrique : Enseignement technique et professionnel
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 février 1994, page 843
Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1922